

POUR AFFICHER

Le mardi 15 novembre 2016, à 9 h 30, les membres du comité syndical se sont réunis sur première convocation, au siège du SMC et ont pris les dispositions suivantes :

Compétence générale

Adoption du PV du comité du 27 septembre 2016

Compte rendu des délégations d'attribution au président et au bureau

Modification de durée d'amortissement

La durée d'amortissement du petit matériel d'assainissement est établie à un an.

Décision modificative n° 2

Des ajustements sont nécessaires en fonctionnement et en investissement pour un montant de 443 €.

Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité

M. le Président est autorisé à signer la convention.

Compétence rivières

Demande de subventions pour la première année de travaux de CTMA 2016-2020

M. BILLEROT est autorisé à demander les subventions.

Compétence déchets

Décision modificative n° 3

Des ajustements sont nécessaires au budget déchets pour un montant de 163 000 € en section de fonctionnement, principalement dû au remplacement du personnel titulaire.

Modifications du règlement de collecte

Les modifications sont acceptées (annexe indiquant le montant de redevance spéciale).

Projet Eco Folio

Le comité syndical adopte le projet de collecte du papier.

Le comité syndical valide la gratuité de ce service.

Interrogations sur l'avenir du SMC

Ce point d'informations conditionne le Débat d'Orientations Budgétaires.

Orientations budgétaires 2017

- Maintien voire baisse des participations des collectivités

Questions diverses